



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

Arrêté municipal d'occupation du domaine public

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Vu le plan « Vigipirate » ;

Considérant qu'il appartient au Maire, sous l'autorité du représentant de l'Etat, de veiller à l'exécution des mesures de sûreté,

Considérant la demande effectuée par Madame Leslie CELISSE, représentante de l'association des parents d'élèves « Les Mascottes » tendant à obtenir l'autorisation de réaliser une vente dans le cadre d'Octobre rose, les vendredi 3 octobre, lundi 6 octobre et jeudi 9 octobre 2025 de 16h15 à 16h45.

Arrête

Article 1^{er} :

L'association des parents d'élèves « Les Mascottes » est autorisée à occuper l'espace situé entre les deux écoles, au niveau de la façade du restaurant scolaire afin de réaliser une vente dans le cadre d'Octobre rose les vendredi 3 octobre, lundi 6 octobre et jeudi 9 octobre 2025 de 16h15 à 16h45.

Article 2 :

En raison du plan « Vigipirate », les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. Ils devront également prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de la vente. Ils veilleront à la tranquillité publique, au respect et à l'application des règles du code de la route, devront prendre toutes les mesures de nettoyage, de protection de l'environnement et de sécurité liées à son organisation.

Article 4 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 5 :

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche et à Madame Leslie CELISSE.

Article 6 :

Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur le Commandant de Police d'Aniche, ainsi que Madame CELISSE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 30 septembre 2025

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde